### SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

## Délibération du Conseil de Communauté

Séance du 18 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 08

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis

Agglomération

Date de convocation : 12/12/2024 Date de transmission : 23/12/2024 Date de mise en ligne : 24/12/2024

### <u>Présents</u>:

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### <u>Absents excusés</u>:

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme SCHMIDIGER Pascale

## 27èmeQUESTION

Signature d'une convention-cadre 2025-2030 pour l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le Quartier de la Gare à Saint-Louis

(DELIBERATION n° 2024-218)

Le Contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis, signé le 12 novembre 2024, fait de l'amélioration des conditions de vie des habitants de ce Quartier relevant de la Politique de la Ville (QPV), un enjeu central et prioritaire.

A ce titre, les trois bailleurs sociaux implantés dans ce QPV, Domial, Néolia et Saint-Louis Habitat, se sont engagés à renforcer leurs moyens en matière de gestion et d'entretien de leur patrimoine afin d'améliorer la qualité du service rendu à leurs locataires (opérations détaillées en annexe).

En application de l'article 1388 bis du Code général des impôts, les actions qu'ils prévoient de mettre en œuvre à cet effet sont éligibles à un abattement de 30% sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des logements locatifs sociaux situés dans le QPV. Le montant de l'abattement est compensé aux collectivités concernées, à hauteur de 40%, par l'Etat.

Ce dispositif, instauré par le législateur en 2001, se veut doublement vertueux dans la mesure où il permet à la fois de supporter partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques du QPV en limitant leur impact sur les charges locatives et de dégager des marges financières pouvant être réinvesties dans de nouvelles actions améliorant le quotidien des locataires.

Domial et Néolia bénéficient depuis 2016 d'un abattement sur la TFPB pour leur patrimoine situé dans le QPV de la Gare à Saint-Louis, qui compte respectivement 85 et 254 logements. Saint-Louis Habitat, propriétaire de 167 logements dans le QPV, entre, pour sa part, dans le dispositif.

La reconduite de ce dispositif permettra aux organismes HLM de poursuivre leurs actions en matière d'embellissement du cadre de vie, de sécurisation et d'entretien de leur parc, de gestion des déchets et encombrants, mais également d'investir dans de nouveaux domaines relevant de la gestion urbaine et sociale de proximité, de la sensibilisation aux enjeux de transition écologique et de l'animation sociale.

Dans cette perspective, les trois bailleurs sociaux précités, l'Etat, la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération ont établi une convention-cadre, définissant les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'utilisation de l'abattement de la TFPB sur la durée de mise en œuvre du Contrat de ville, dont elle constituera une annexe.

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20241218-20241218p27-DE Date de télétransmission : 23/12/2024 Date de réception préfecture : 23/12/2024

# Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les termes de la convention-cadre 2025-2030 d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans le QPV de la Gare à Saint-Louis, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention-cadre et les documents afférents et plus globalement à prendre les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

# Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 20 décembre 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMINIGER

Le Président

Jean-Marc DEI¢HTMANN